Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 027-212704282-20261023-DCM_2026_89-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT EURE

VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2026-89

Ciné-concert « Les Vikings » par l'Opéra de Rouen – Création d'un tarif réduit pour les groupes

Date de la séance : 20 octobre 2026 Date de convocation : 13 octobre 2026 Nombre de conseillers en exercice : 27 Membres présents : 21 Nombre de votants : 25	Adopté à l'unanimité

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, Mme Anita LE MERRER, M. Edouard DETAILLE, Mme Isabelle AMEYE, Maire adjoints ; M. Jean LEFEBVRE, M. Pierrick BOURDIN, Mme Christine FOSSARD, M. Éric PETIT, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY, Mme Marilyn CHAPELLE, Mme Marie HEUGHEBAERT, Mme Caroline BLAIN, M. Loïc CABOT, M. Benjamin MAUGY, M. Tony FIQUET, Mme Carole ANCEL, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Absents ayant donné pouvoir :
Mme Claire LAPOIRIE pouvoir à Mme Marie-Noëlle CHEVALIER
M. Gilles BARBIER pouvoir à Mme Isabelle AMEYE
M. Gérald SEURON pouvoir à M. Arnaud CHEUX
Mme Laure BÉNARD pouvoir à Mme Isabelle VAUQUELIN

Absente excusée : Mme Martine BAARS

Absent : M. Ludovic RENAULT

Secrétaire de séance : Mme Caroline BLAIN.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n° DCM-2026-55 du conseil municipal ; du 11/05/2026 fixant les tarifs des spectacles de la programmation culturelle 2026-27 ;
Considérant que la commission Culture-Animations-Communication souhaite proposer un tarif réduit pour les groupes pour le Ciné-concert « Les Vikings » du 6 novembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- rappelle que le tarif plein est fixé à 15 € ; et le tarif réduit est fixé à 10 € pour les moins de 25 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA et titulaires d'une carte « handicap ».
- décide d'appliquer le tarif réduit de 10 € par personne pour les groupes à partir de 8 personnes.
- indique que les droits d'entrée seront encaissés par la régie mixte d'avances et de recettes pour les animations municipales.
- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait à LE NEUBOURG, le 23 octobre 2026,

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Le Maire,
Isabelle VAUQUELIN

La secrétaire,
Caroline BLAIN

MAIRIE LE NEUBOURG (EURE) 27110